

Délinquance juvénile: Bockel propose un repérage des troubles chez l'enfant dès 2-3 ans

Dans un rapport sur la prévention de la délinquance juvénile remis mercredi à Nicolas Sarkozy, Jean-Marie Bockel met l'accent sur la responsabilisation des parents et revient sur l'idée controversée d'un repérage des troubles du comportement dès 2-3 ans.

A l'issue d'une mission de trois mois, le secrétaire d'Etat à la Justice fait au total une quinzaine de propositions dans ce rapport qui devait être remis au chef de l'Etat dans l'après-midi.

Il souligne que le nombre de mineurs mis en cause dans des faits de délinquance a plus que doublé en une vingtaine d'années (+118% entre 1990 et 2009).

Le phénomène des bandes s'est "modifié et amplifié", avec notamment le développement des bandes de filles qui semblent "mimer des conduites jusqu'à présent masculines".

La mise en cause de jeunes filles dans les infractions de violences volontaires a augmenté de 97,5% entre 2004 et 2009, selon des chiffres de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Les seules violences des adolescentes contre les policiers ont augmenté de 75,5% sur la même période.

Face à cette situation, le rapport préconise "une politique de prévention et d'action spécifiquement ciblée sur les bandes de filles".

M. Bockel a notamment évoqué dans la presse l'exemple allemand, où les jeunes filles mises en cause doivent suivre des "stages anti-violence" de quelques heures, après l'école. Selon lui, "dans les deux tiers des cas, il n'y a pas de récurrence".

Plus d'un tiers de ses propositions portent sur "la responsabilité parentale". "Dans certains quartiers où explose la délinquance juvénile, plus d'un foyer sur deux est une famille monoparentale", constate le rapport, préconisant pour les foyers recomposés de "confier un statut aux beaux-parents" afin d'aider à restaurer l'autorité.

Il propose aussi de "généraliser le contrat de responsabilité parentale", qui permet aux conseils généraux de suspendre les allocations familiales des parents qui ne respectent pas leurs obligations, et de "faciliter le recours aux poursuites pénales pour les parents défaillants".

Il estime toutefois que l'Etat, "face à une parentalité en berne, en échec ou en difficulté", doit "généraliser les écoles de parents" et développer le "coaching parental".

Pour les parents d'origine étrangère qui ne maîtrisent pas bien la langue française, il préconise "une mise à niveau linguistique et républicaine".

M. Bockel revient sur l'idée d'un "repérage précoce" des troubles du comportement chez l'enfant, qui avait suscité un tollé quand elle avait été proposée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en 2005, puis reprise par Nicolas Sarkozy lorsqu'il était ministre de l'Intérieur.

La "vulnérabilité pourrait être repérée chez les petits entre deux et trois ans", estime-t-il, citant un projet d'avis du conseil économique et social favorable à "un dépistage plus précoce des troubles mentaux des enfants et adolescents", datant de février 2010.

D'autres propositions portent sur une accentuation de la lutte contre les violences scolaires. Citant les phénomènes d'intimidation et le phénomène nouveau de "cyber harcèlement" par internet, il souligne que des programmes innovants ont été développés au Canada, aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe du Nord pour aider les élèves à maîtriser leur violence, et déplore le "retard" pris par la France dans ce domaine.